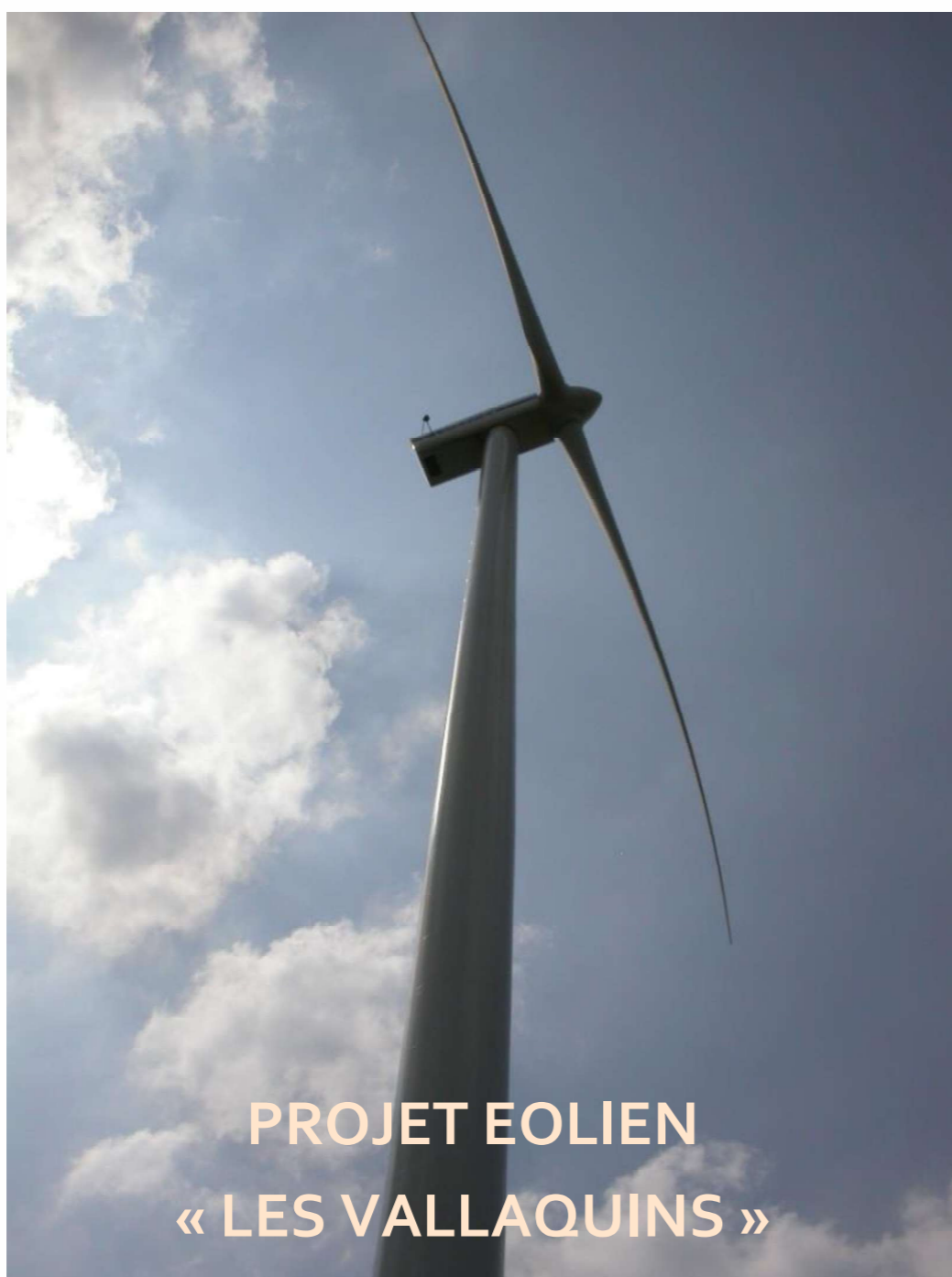




Commune de La Neuville-Sire-Bernard (Somme - 80)



Volet écologique de l'étude d'impact Volet Faune-Flore-Milieus naturels Version consolidée



AGENCE NORD-OUEST

Conseil et ingénierie pour la nature et le
développement durable

28 rue du Moulin - 60490 CUVILLY (France)

Tél : 33(0)3.44.42.84.55 - www.ecosphere.fr

Février 2018



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SOMMAIRE DES CARTES	5
SOMMAIRE DES TABLEAUX	6
SOMMAIRE DES FIGURES	8
PRESENTATION DU DOSSIER	9
1 LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE ECOLOGIQUE	12
1.1 RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR	12
1.2 LOCALISATION ET JUSTIFICATION DE LA DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	13
1.3 CONTEXTE ECOLOGIQUE	16
1.3.1 Gestion contractuelle du patrimoine naturel	17
1.3.2 Protections réglementaires du patrimoine naturel	18
1.3.3 Corridors écologiques	27
1.3.4 Synthèse du contexte écologique	27
2 FLORE ET VEGETATIONS	29
2.1 METHODOLOGIE	29
2.1.1 Caractérisation des végétations	29
2.1.2 Recueil des données flore	30
2.1.3 Données bibliographiques	30
2.1.4 Evaluation des enjeux de conservation	31
2.1.5 Cartographie	32
2.2 DESCRIPTION DES VEGETATIONS	33
3.1 ENJEUX	38
3.1.1 Enjeux stationnels	38
3.1.2 Enjeux fonctionnels	38
3.1.3 Enjeux réglementaires	38
4 FAUNE	44
4.1 METHODOLOGIE	44
4.1.1 Principes généraux	44
4.1.2 Inventaires des oiseaux	45
4.1.3 Inventaire des chiroptères	51
4.1.4 Evaluation des enjeux	60
4.2 OISEAUX	63
4.2.1 Espèces nicheuses	63



4.2.2 Espèces migratrices et/ou en transit	81
4.2.3 Avifaune en période hivernale	97
4.3 CHIROPTERES	103
4.3.1 Analyse bibliographique	103
4.3.2 Analyse paysagère	112
4.3.3 Cortèges et activités chiroptérologiques au sein de l'AEI et de l'AER	114
4.3.4 Enjeux écologiques	136
4.3.5 Enjeux fonctionnels (cf. Carte 21 : Fonctionnalités chiroptérologiques au sein de l'AEI et de l'AER 143)	143
4.3.6 Synthèse des enjeux écologiques et fonctionnels relatifs aux chiroptères	151
4.3.7 Enjeux réglementaires	151
4.4 AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES	152
4.4.1 Description succincte des cortèges et enjeux écologiques	152
4.4.2 Mammifères terrestres (hors chiroptères)	152
4.4.3 Amphibiens	153
4.4.4 Reptiles	153
4.4.5 Insectes (Odonates, Orthoptères et Lépidoptères rhopalocères)	154
4.4.6 Enjeux écologiques	154
4.4.7 Enjeux fonctionnels	159
4.4.8 Enjeux réglementaires	160
4.5 SYNTHESE DES ENJEUX FAUNISTIQUES	162
5 SYNTHESE DES ENJEUX	164
6 ÉVALUATION DES IMPACTS ECOLOGIQUES DU PROJET	168
6.1 METHODOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	168
6.1.1 Méthodologie	168
6.1.2 Principales caractéristiques du site à prendre en considération	169
6.1.3 Caractéristiques du projet sur la base du scénario de moindre impact	170
6.2 EFFETS ET IMPACTS DU PROJET SUR LES ESPECES VEGETALES ET LES VEGETATIONS	174
6.2.1 Impacts sur les espèces végétales	174
6.2.2 Impacts sur les végétations	175
6.3 EFFETS ET IMPACTS DU PROJET SUR LA FAUNE	178
6.3.1 Méthode d'évaluation	178
6.3.2 Sur l'avifaune	183
6.3.3 Sur les chiroptères	207
6.3.4 Sur les autres groupes faunistiques	213
6.3.5 Sur les continuités écologiques	213
6.4 EFFETS CUMULES ET IMPACTS CUMULATIFS	214
6.4.1 Rappel de la réglementation	214



6.4.2	Projets concernés par l'analyse des effets cumulés et/ou l'analyse des impacts cumulatifs	215
7	EVALUATION DES INCIDENCES N2000	223
7.1	OBJET	223
7.2	DEMARCHE	224
7.3	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000	226
7.4	PHASE DE TRIAGE DES SITES NATURA 2000	229
7.5	CARACTERISATION DES INCIDENCES POTENTIELLES	231
7.6	TYPES D'INCIDENCES ATTENDUES POUR CHAQUE ESPECE/HABITAT NATUREL	233
7.7	CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	235
8	MESURES D'ÉVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS ECOLOGIQUES	236
8.1	DEFINITIONS DES MESURES ERC	236
8.2	MESURES D'ÉVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS ECOLOGIQUES.....	238
8.2.1	Raisons du choix d'implantation du projet de « Vallaquins » par Global Wind Power	238
8.3	MESURES D'ÉVITEMENT	240
8.4	MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS	242
8.4.1	Mesures de réduction avant travaux.....	242
8.4.2	Mesures de réduction au cours de la phase de travaux	243
8.4.3	Mesures générales de réduction des impacts	243
8.4.4	Mesures de réduction des impacts pour les chiroptères	244
8.5	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	246
8.5.1	Mesures en faveur de l'Oedicnème criard.....	246
8.5.2	Suivis ICPE.....	251
8.6	IMPACTS RESIDUELS APRES EVITEMENT ET REDUCTION, ET/OU MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGEES.....	255
8.7	MESURES COMPENSATOIRES.....	259
8.8	ESTIMATIONS FINANCIERES DES MESURES ECOLOGIQUES.....	260
9	LEXIQUE.....	262
10	BIBLIOGRAPHIE.....	266

SOMMAIRE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des différentes aires d'étude	15
Carte 2 : Localisation des inventaires du patrimoine naturel	24
Carte 3 : Localisation des protections réglementaires du patrimoine naturel	25
Carte 4 : Localisation des classements et gestions contractuelles du patrimoine naturel	26
Carte 5 : SRCE de Picardie	28
Carte 6 : Végétations de la zone d'étude	37
Carte 7 : Espèces végétales d'enjeu de l'aire d'étude immédiate	42
Carte 8 : Végétations d'enjeu au sein de l'aire d'étude immédiate	43
Carte 9 : Localisation des points d'écoute pour les Indices Ponctuels d'Abondance (IPA)	49
Carte 10 : Localisation des points de suivi de la migration de l'avifaune	50
Carte 11 : Localisation des stations fixes de monitoring chiroptérologique sur l'ensemble des 16 sessions	58
Carte 12 : Localisation des transects et points d'écoute chiroptérologique	59
Carte 13 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein de l'AER	78
Carte 14 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein de l'AER (Picardie Nature)	79
Carte 15 : Localisation des couloirs migratoires privilégiés (orange) et sites de suivi de la migration en Picardie (vert) par rapport au projet « Les Vallaquins » (rouge) – SRE Picardie, 2011	82
Carte 16 : Localisation des couloirs migratoires privilégiés en Picardie par rapport au projet éolien « Les Vallaquins » (rouge) – L'éolien en Picardie - Recueil des données techniques et environnementales »	83
Carte 17 : Localisation des principaux axes de vol de l'avifaune migratrice	94
Carte 18 : Localisation des sites d'intérêt chiroptérologique au sein de l'Aire d'Etude Eloignée. Source : Picardie Nature, 2016.	111
Carte 19 : Territoires les plus riches et potentiellement les plus sensibles pour les Chiroptères de Picardie. Source : Picardie Nature/SRE	113
Carte 20 : Activité chiroptérologique relevée en période de migration/transit printanier, en période estivale/parturition et en période de migration/transit automnal	134
Carte 21 : Fonctionnalités chiroptérologiques au sein de l'AEI et de l'AER	149
Carte 22 : Localisation des espèces à enjeu faunistiques (hors chiroptères et avifaune)	156
Carte 23 : Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'AER	167
Carte 24 : Localisation du projet	172
Carte 25 : Distances minimales des éoliennes par rapport aux formations ligneuses (distances mesurées en bout de pale)	173
Carte 26 : Enjeux flore et végétation et emprises du projet	177
Carte 27 : Localisation des éoliennes par rapport aux flux migratoires constatés sur le site 205	177
Carte 28 : Localisation des parcs et/ou projets éoliens au sein de l'aire d'étude intermédiaire	218
Carte 29 : Localisation du projet par rapport au réseau des sites Natura 2000	228
Carte 30 : Mesure d'accompagnement sur l'ancienne carrière communale	249
Carte 31 : Localisation de l'ancienne carrière communale faisant l'objet de la mesure d'accompagnement	250

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques	10
Tableau 2 : Aires d'études – projet éolien – Vallaquins	14
Tableau 3 : Inventaires du patrimoine naturel	19
Tableau 4 : Gestion contractuelle du patrimoine naturel	21
Tableau 5 : Protection réglementaire du patrimoine naturel	23
Tableau 6 : Méthode d'attribution des enjeux spécifiques régionaux	31
Tableau 7 : Méthode d'attribution des enjeux multispécifiques stationnels	32
Tableau 8 : Végétations de l'aire d'étude immédiate	34
Tableau 9 : Espèces floristiques à enjeu de la zone d'étude	39
Tableau 10 : Végétations à enjeu de la zone d'étude	40
Tableau 11 : Statut de reproduction des oiseaux	46
Tableau 12 : Echelle de l'activité chiroptérologique globale (Ecosphère)	56
Tableau 13 : Méthode d'attribution des enjeux spécifiques régionaux	60
Tableau 14 : Méthode d'attribution des enjeux multispécifiques stationnels	61
Tableau 15 : Oiseaux nicheurs au sein de l'Aire d'Etude Immédiate (AEI)	65
Tableau 16 : Oiseaux nicheurs aux abords de l'aire d'étude immédiate (= aire d'étude rapprochée et ses abords immédiats)	69
Tableau 17 : Enjeux spécifiques au sein de l'AEI	72
Tableau 18 : Autres espèces d'oiseaux à enjeu au sein de l'aire d'étude rapprochée (AER)	75
Tableau 19 : Nombre total de Pluviers dorés et Vanneaux huppés observés sur l'année 2016 (migration pré et postnuptiale) au sein de l'aire d'étude rapprochée (AER)	87
Tableau 20 : Espèces migratrices ayant fréquenté l'Aire d'Etude Immédiate (AEI) et ses abords	90
Tableau 21 : Espèces observées en période hivernale au sein de l'Aire d'Etude Immédiate (AEI) et ses abords	100
Tableau 22 : Données chiroptérologiques relatives aux gîtes chiroptérologiques (période d'hibernation) issues de la base de données de Picardie Nature dans un rayon de 15 km autour de l'AEI	104
Tableau 23 : Données chiroptérologiques relatives aux inventaires au détecteur à ultrasons issues de la base de données de Picardie Nature dans un rayon de 20 km autour de l'AEI	110
Tableau 24 : Ecologie des Chiroptères détectés au sein de l'Aire d'Etude Rapprochée (AER) en période d'activité	116
Tableau 25 : Espèces recensées au niveau des stations fixes en période de migration/transit printanier	121
Tableau 26 : Espèces recensées au niveau des stations fixes en période de parturition/estivage	124
Tableau 27 : Espèces recensées au niveau des stations fixes en période de migration/transit automnal	129
Tableau 28 : Espèces recensées au niveau des stations fixes en période de post-parturition, transit et migration automnale	130
Tableau 29 : Espèces de Chiroptères recensées au sein des différentes aires d'étude (AER, AEInt et AEE)	137
Tableau 30 : Espèces de Chiroptères à enjeu écologique au sein de l'Aire d'Etude Immédiate (AEI)	140
Tableau 31 : Taux de fréquentation des Chiroptères au sein de l'Aire d'Etude Immédiate (AEI)	145

Tableau 32 : Enjeux spécifiques au sein de l'AEI et de l'AER concernant les autres groupes faunistiques	155
Tableau 33 : Synthèse des enjeux écologiques et réglementaires relatifs à la faune	162
Tableau 34 : Synthèse globale de l'évaluation écologique	166
Tableau 35: Matrice de quantification des impacts	168
Tableau 36: Coordonnées de l'emplacement des éoliennes	171
Tableau 37 : Impacts sur les espèces végétales d'enjeu	175
Tableau 38 : Impacts sur les végétations d'enjeu	176
Tableau 39 : Définition de l'intensité de l'impact	178
Tableau 40 : Définition des notes de menace	182
Tableau 41 : Définition de l'indice de vulnérabilité d'une espèce	182
Tableau 42 : Choix des chauves-souris locales vulnérables à l'activité éolienne	209
Tableau 43 : Evaluation des impacts potentiels bruts liés au risque de perturbation du domaine vital	211
Tableau 44 : Synthèse des niveaux d'impacts bruts du projet sur les chiroptères	212
Tableau 45 : Récapitulatif des parcs et/ou projets de parcs éoliens au sein de l'aire d'étude intermédiaire (10 km autour du projet concerné)	216
Tableau 46 : Autres projets à traiter au titre des effets cumulés/impacts cumulatifs	222
Tableau 47 : Espèces et/ou habitats retenus à l'issue de la phase de triage	229
Tableau 48 : Enjeux et priorités de conservation des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales	231
Tableau 49 : Définition des incidences notables ou significatives	231
Tableau 50 : Synthèse des incidences attendues pour les espèces et habitats naturels retenus	233
Tableau 51 : Analyse des variantes	241
Tableau 52 : Définition des impacts résiduels	256
Tableau 53 : Tableau financier des mesures d'atténuation des impacts écologiques	260

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 : Bosquet, haies et parcelles cultivées adjacentes, habitats représentatifs de l'aire d'étude immédiate.	13
Figure 2 : Bosquet, haies et parcelles cultivées adjacentes, habitats représentatifs de l'aire d'étude immédiate.	36
Figure 3 : Espèces végétales d'enjeu	41
Figure 4 : Points de suivi de la migration pré et postnuptiales au sein de l'AEI	48
Figure 5 : Boîtier de type SM4BAT (à gauche) et SM2BAT (à droite)	52
Figure 6 : Habitats présents au sein de l'AEI	64
Figure 7 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 25 mai 2016	119
Figure 8 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 2 mai 2017	119
Figure 9 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 16 mai 2017	119
Figure 10 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 1 ^{er} juin 2017	119
Figure 11 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 5 juillet 2016	123
Figure 12 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 13 juin 2017	123
Figure 13 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 21 juin 2017	123
Figure 14 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 12 juillet 2017	123
Figure 15 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 28/08/2016	127
Figure 16 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 31/08/2016	127
Figure 17 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 21/09/2016	127
Figure 18 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 27/09/2016	127
Figure 19 : Répartition des contacts par espèce ou complexe d'espèces pour la nuit du 10/10/2016	128
Figure 20 : Synthèse des différentes phases de l'évaluation des incidences Natura 2000	225
Figure 21 : Schéma montrant l'installation de grilles-brosses empêchant l'accès aux chiroptères au niveau des ventilations. Source : Nordex	246



PRESENTATION DU DOSSIER

Objet

L'objectif de cette mission consiste à réaliser le volet écologique de l'étude d'impact préalable au projet d'aménagement du parc éolien de « Vallaquins », sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard dans la Somme (80). Le maître d'ouvrage est Global Wind Power (GWP), représenté par Madame Marie PASCAL

Le présent dossier daté de février 2018 constitue la version consolidée du volet écologique de l'étude d'impact.

Étude réalisée pour :

Dossier suivi par : Marie PASCAL, Chef de Projet



Global Wind Power
52, Quai Dion Bouton
92800 Puteaux (Paris)
France

Tel : +33 (0) 1 73 00 67 88
Mob : +33 (0) 6 27 51 08 17
Fax : +33 (0) 1 73 00 67 00

Mail: mep@globalwindpower.com

Web: www.globalwindpower.fr

Étude réalisée par :



AGENCE NORD-OUEST ECOSPHERE
Conseil et ingénierie pour la nature
et le développement durable

28 rue du Moulin
60490 CUVILLY (France)

Tél : 33(0)3.44.42.84.55

Web : www.ecosphere.fr

Yves DUBOIS/Cédric LOUVET Coordination – Contrôle qualité, Inventaires faunistiques et évaluation des enjeux faunistiques

Sylvain TOURTE Contexte écologique, inventaires floristiques et évaluation des enjeux floristiques

Quentin VANEL Cartographie SIG



Équipe de travail et dates de prospections de terrain

Une équipe pluridisciplinaire a été mise à disposition dans le cadre de cette mission. Elle repose sur les compétences internes d'Écothème – Agence Nord-Ouest Ecosphère mais aussi sur des consultations de partenaires externes ou associés.

Les conditions météorologiques de chaque sortie de terrain sont détaillées ci-après. Elles ont été globalement favorables aux inventaires et permettent de disposer de données suffisamment nombreuses et fiables pour évaluer au mieux les enjeux locaux et les impacts du projet.

Tableau 1 Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques

Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques – Ecothème	
21 janvier 2016	Inventaires des oiseaux hivernants, mammifères (hors chiroptères) Ciel clair, vent faible à nul (sud/sud-est) 5-10 km/h ; T° : -1 à 2°C
12 février 2016	Inventaires des oiseaux hivernants, mammifères (hors chiroptères) Ciel clair, vent assez faible (nord/nord-est) 20-25 km/h ; T° : -2 à -3°C
25 février 2016	Inventaires des oiseaux hivernants, chiroptères (hibernation) Ciel peu nuageux, vent faible (nord-ouest) 5-10 km/h ; T° : 1 à 5°C
24 mars 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice et nicheuse, mammifères (hors chiroptères), amphibiens Ciel nuageux, vent faible (ouest/sud-ouest) 10-20 km/h ; T° : 8°C
1 ^{er} avril 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice et nicheuse, mammifères (hors chiroptères) Ciel clair (un peu de brume), vent faible (nord/nord-est) 10-15 km/h ; T° : 3-7°C
19 avril 2016	Inventaires des oiseaux nicheurs, des oiseaux migrants, insectes et mammifères (hors chiroptères) Ciel peu clair, vent faible (ouest/nord-ouest) 5-10 km/h ; T° : 6-11°C
29 avril 2016	Inventaires de la flore et des végétations
25 mai 2016	Inventaires des chiroptères (détection active et passive), des oiseaux nicheurs et migrants Ciel peu nuageux, vent faible (nord/nord-ouest) : 0-10 km/h ; T° : 5-12°C
16 juin 2016	Inventaires des oiseaux nicheurs, reptiles, insectes, mammifères (hors chiroptères) Ciel nuageux et passages ensoleillés, vent faible (E) : 5-10 km/h, T° : 13-15°C
21 juin 2016	Inventaires de la flore et des végétations
05 juillet 2016	Inventaires des chiroptères (détection active et passive) et des oiseaux nicheurs Ciel clair, vent faible (ouest) : 8-15 km/h ; T° : 10-17°C
06 juillet 2016	Inventaires des oiseaux nicheurs, reptiles, insectes et mammifères Ciel clair, vent faible (nord) : 5-10 km/h ; T° : 17-23°C
24 août 2016	Inventaire des chiroptères (détection passive), avifaune migratrice et entomofaune Ciel clair, vent faible (sud-est) 10-15 km/h ; T° : 18-25°C
31 août 2016	Inventaire des chiroptères (détection active et passive) et avifaune migratrice, entomofaune Ciel clair, vent faible (ouest) 10-15 km/h, quelques rafales à 20 km/h en début de nuit ; T° : 14-20°C
1 ^{er} septembre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice, entomofaune Ciel peu nuageux, vent faible (ouest) 10 km/h ; T° : 14-21°C
21 septembre 2016	Inventaire des chiroptères (détection active et passive) et avifaune migratrice Ciel clair, vent faible (est/sud-est) 5-10 km/h ; T° : 11-18°C
22 septembre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice Ciel peu nuageux, vent faible à nul (sud/sud-ouest) 0-10 km/h ; T° : 12-20°C
27 septembre 2016	Inventaire des chiroptères (détection active et passive) et de l'avifaune migratrice Ciel nuageux, vent faible (sud-ouest) 5-15 km/h ; T° : 13-17°C

Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques – Ecothème	
28 septembre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice Ciel clair, Vent faible (sud-ouest) 5-10 km/h ; T° : 11-14°C
29 septembre 2016	Inventaires de la flore et des végétations
07 octobre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice Ciel nuageux, Vent (nord-est) 10-15 km/h, avec quelques rafales à 30 km/h ; T° : 7-10°C
10 octobre 2016	Inventaire des chiroptères (détection passive) Ciel nuageux en début de nuit puis ciel clair, Vent faible (nord-est) 5-10 km/h ; T° : 4-11°C
20 octobre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice T° : 7-10°C, Vent (Nord-ouest) : 5-10 km/h, Ciel nuageux
28 octobre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice T° : 5-10°C, Vent (Ouest/Sud-est) : 5-10 km/h, Ciel nuageux
14 novembre 2016	Inventaire de l'avifaune migratrice T° : 1-7°C, Vent (Sud) : 0-10 km/h, ciel nuageux (brume entre 8h et 9h environ)
20 décembre 2016	Inventaire de l'avifaune hivernante T° : 2-4°C, Vent (Sud) : 0-5 km/h, ciel peu nuageux
18 janvier 2017	Inventaire de l'avifaune hivernante T° : -7-0°C, Vent (Nord-est) : 10-15 km/h, soleil
14 février 2017	Inventaire de l'avifaune hivernante T° : 1-4°C, Vent (Sud-est) : 15-20 km/h, ciel nuageux puis soleil
31 mars 2017	Inventaire de l'avifaune migratrice T° : 8-11°C, soleil avec quelques nuages, Vent faible (Sud-Sud-ouest) : 10-15 km/h,
25 avril 2017	Inventaire de l'avifaune migratrice T° : 6-9°C, Ciel nuageux, Vent faible (Nord/Nord-est) : 5-15 km/h
02 mai 2017	Inventaire des chiroptères (détection passive) T° : 7-13°C, Ciel nuageux, Vent faible (Nord-ouest) : 5-10 km/h
16 mai 2017	Inventaire des chiroptères (détection passive) T° : 16-23°C, Ciel nuageux, Vent faible (Sud-Sud ouest) : 5-10 km/h
1 ^{er} juin 2017	Inventaire des chiroptères (détection passive) T° : 15-22°C, Ciel clair, Vent faible (Est) : 5-10 km/h
13 juin 2017	Inventaire des chiroptères (détection passive) T° : 13-19°C, Ciel nuageux, Vent faible (Est-Sud est) : 5-10 km/h
21 juin 2017	Inventaire des chiroptères (détection passive) T° : 19-27°C, Ciel clair, Vent faible (Sud-Sud ouest) : 5-10 km/h
29 juin 2017	Inventaire des chiroptères (détection active) T° : 13-19°C, Ciel nuageux puis clair, Vent faible (Sud) : 5-15 km/h
12 juillet 2017	Inventaire des chiroptères (détection passive) T° : 9-18°C, Ciel nuageux en début de nuit puis ciel clair, Vent faible (Nord-Nord ouest) : 5-10 km/h
24 juillet 2017	Inventaire des chiroptères (détection active) T° : 12-18°C, Ciel nuageux, Vent modéré (Nord-ouest) : 10-15 km/h (rares rafales à 20 km/h)

1 LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE ECOLOGIQUE

1.1 Rappel sur la réglementation en vigueur

L'étude d'impact est un document qui apporte des éléments d'information sur l'environnement dans le cadre de l'instruction des projets d'aménagement les plus divers : industries, lignes électriques, routes, voies ferrées, canaux, opérations d'urbanisme, projets éoliens, etc.

Le présent document est ainsi conforme au cadre défini pour la réalisation du volet écologique des études d'impact instauré par la première loi de protection de la nature en France, votée le 11 juillet 1976. Le décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature encadre l'élaboration des études d'impact.

Le décret 93-245 du 25 février 1993 (abrogeant le décret 77-1142 du 12 octobre 1977) indique les modalités de l'instruction de l'étude d'impact. Ce décret a en particulier mis la loi de protection de la nature en conformité avec la circulaire européenne du 27 juin 1985, en développant le contenu et les modalités d'application de l'étude d'impact. Il a été complété par une circulaire ministérielle, le 27 septembre 1993, pour en préciser les champs d'application et son contenu.

La dernière réforme des études d'impact a eu lieu avec l'application du décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 en application de l'article 230 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle 2 »).

Cette loi apporte des nouveaux éléments majeurs pour la réalisation des études d'impact : prise en compte des continuités écologiques, des effets cumulés, renforcement des attentes concernant les impacts résiduels ainsi que la mise en place des suivis pour vérifier l'efficacité des mesures mises en place pour atténuer les impacts. Elle classe également les parcs éoliens comme des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Désormais, les projets soumis à étude d'impact sont définis en annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

En fonction de seuils qu'il définit, le décret impose soit une étude d'impact obligatoire en toutes circonstances, soit une étude d'impact au cas par cas, après examen du projet par l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement. Il définit également le contenu du « cadrage préalable » de l'étude d'impact, qui peut être demandé par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative compétente pour autoriser les projets.

Cette étude d'impact est conforme également aux lignes directrices nationales sur la séquence « éviter, réduire et, si nécessaire, compenser » les impacts sur les milieux naturels. L'objectif principal de cette doctrine est de proposer des principes et des méthodes lisibles et harmonisés au niveau national afin d'appliquer cette séquence à toutes les composantes de l'environnement.

Ces lignes directrices s'adressent à l'ensemble des acteurs concernés (services de l'État, établissements publics, collectivités locales, entreprises, associations...) agissant en tant que maîtres d'ouvrage, prestataires, services instructeurs, autorité environnementale, services de police et autres parties prenantes.



1.2 Localisation et justification de la délimitation de l'aire d'étude immédiate

Carte 1: Localisation des différentes aires d'étude

Le projet est localisé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard dans la Somme (80).

L'aire d'étude immédiate est située dans un contexte majoritairement cultivé, entrecoupé de quelques boisements et bosquets (Bois Chapitre ou Bois Cardon par ex.), mais aussi de quelques linéaires de haies au niveau des lieux-dits « au Gallet », « les Champs Pillard » et « Sole de la Vallée ». Enfin, une ancienne carrière est présente dans la partie sud de la zone d'étude immédiate (lieu-dit « les Vallaquins ») tout comme une friche prairiale au nord du lieu-dit « Sole de la Vallée ».



Figure 1 : Bosquet, haies et parcelles cultivées adjacentes, habitats représentatifs de l'aire d'étude immédiate.

Y. Dubois (photos prises sur le site), Ecothème©



Plusieurs aires d'étude ont été définies et sont présentées dans le tableau ci-après :

Aires d'études		Groupes étudiés
Aire d'étude immédiate (AEI)	Périmètre du projet éolien	<ul style="list-style-type: none"> - Habitats naturels - Flore - Avifaune (nicheuse, migratrice, hivernante) - Chiroptères (période de parturition, migration/transit, hivernant) - Mammifères terrestres - Reptiles - Amphibiens - Entomofaune (lépidoptères rhopalocères, odonates, orthoptères)
Aire d'étude rapprochée (AER)	Périmètre du projet + abords dans un rayon de 2 kilomètres	<ul style="list-style-type: none"> - Avifaune (nicheuse, migratrice, hivernante) - Chiroptères (période de parturition, migration/transit, hivernants) - Continuités écologiques et liens fonctionnels
Aire d'étude intermédiaire (AEInt)	Périmètre du projet + abords dans un rayon de 10 kilomètres	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances bibliographiques notamment sur les chiroptères : données sur les colonies de parturition connues, la localisation des cavités souterraines suivies, les résultats de recherches aux détecteurs à ultrasons).
Aire d'étude éloignée (AEE)	Périmètre du projet + abords dans un rayon de 20 kilomètres	

Tableau 2 : Aires d'études – projet éolien – Vallaquins

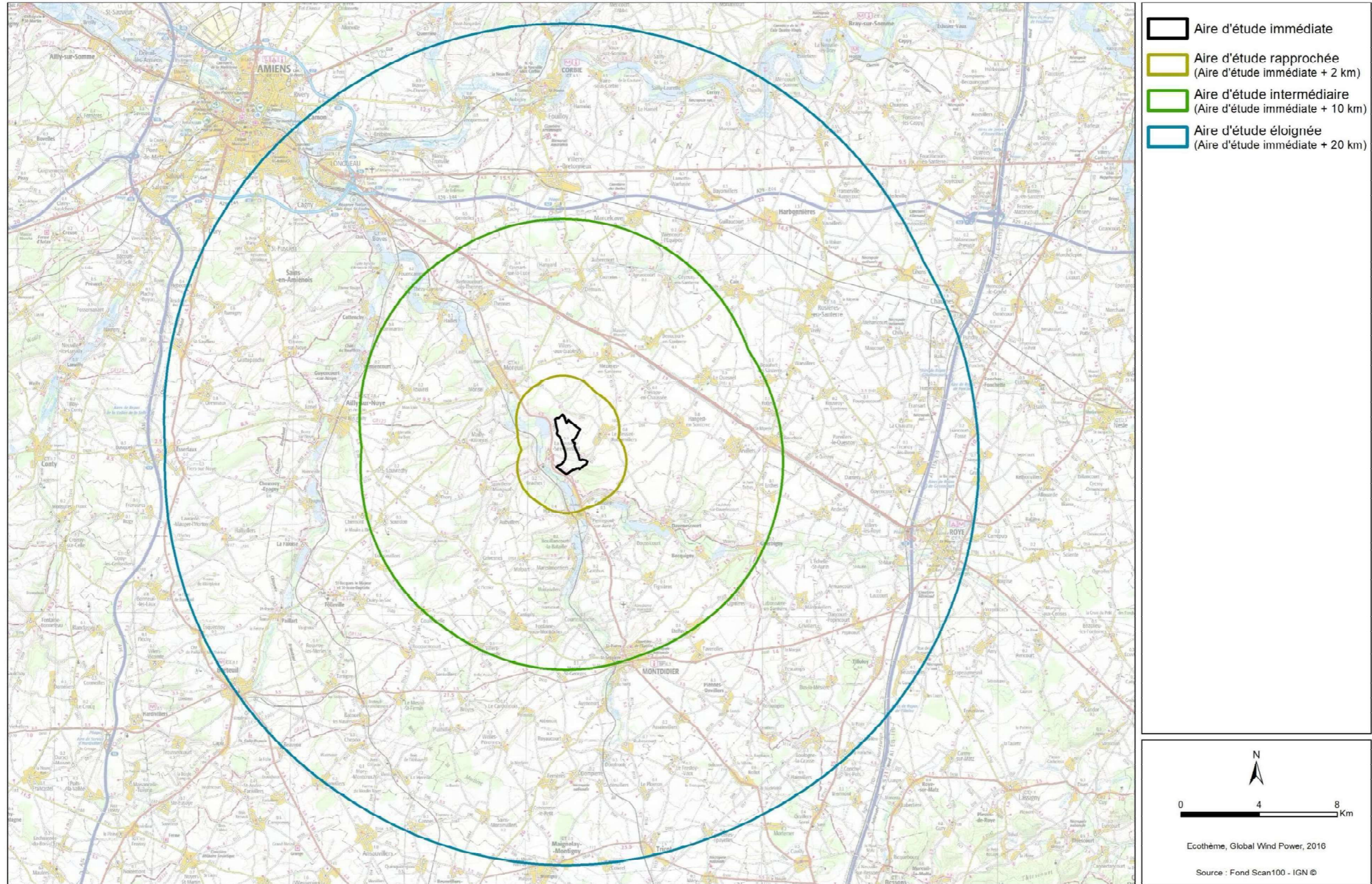
Compte tenu des exigences écologiques de certaines espèces à grands territoires et en particulier pour caractériser d'éventuels axes de migration privilégiés, les abords immédiats du site sont compris dans l'inventaire. Ce périmètre, que l'on nommera « aire d'étude rapprochée », comprend l'aire d'étude immédiate (périmètre du projet éolien) + ses abords dans un rayon compris entre 200 mètres et 2 kilomètres.

Concernant les chiroptères, le périmètre étudié comprend l'aire d'étude immédiate + ses abords dans un rayon de 10 à 20 km conformément aux recommandations de la SFPEM (périmètre compris entre « l'aire d'étude intermédiaire » et « l'aire d'étude éloignée »; cf. Annexe 4 « Protocole chiroptérologique sur les projets de parcs éoliens » en Annexe - SFPEM, SER, FEE, LPO, août 2010).



Localisation des différentes aires d'étude

Projet éolien basé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard (80) - Etude d'impact écologique



Carte 1: Localisation des différentes aires d'étude

1.3 Contexte écologique

Carte 2 : Localisation des inventaires du patrimoine naturel

Carte 3 : Localisation des protections réglementaires du patrimoine naturel

Carte 4 : Localisation des classements et gestions contractuelles du patrimoine naturel

Le contexte écologique détaillé est réalisé uniquement dans un rayon d'environ 10 kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate. Les zonages figurant au-delà de ce rayon sont également listés et représentés cartographiquement dans une limite d'environ 20 km.

1.3.1 Inventaires du patrimoine naturel

Les inventaires du patrimoine naturel comprennent (cf. Tableau 3 : Inventaires du patrimoine naturel) :

- Les **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), démarche d'inventaire du patrimoine naturel, initiée en 1982 par le Ministère de l'environnement, couvrant l'ensemble du territoire national. Elles sont classées en ZNIEFF de type I (secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et de type II (grand ensemble naturel riche ou peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes) ;
- Les **sites d'enjeux floristiques** : la cartographie des sites à enjeux floristiques de la région Picardie répond à la demande de nombreux acteurs de disposer d'une synthèse de la localisation des sites présentant des enjeux régionaux pour la flore sauvage. Elle a été réalisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2011 sur la base des données contenues dans le système d'information sur la flore et la végétation « DIGITALE ». Le principe est de regrouper, au sein d'entités cartographiques constituant des unités de gestion opérationnelles, les informations de présence de plantes menacées et/ou protégées en Picardie. 31 070 données postérieures à 1990 représentant 5 437 populations de plantes sauvages ont été analysées. Les résultats permettent de mettre en évidence 2 170 sites présentant un enjeu pour la flore sauvage à l'échelle régionale ;
- Les **sites d'intérêt géologiques en Picardie** : l'inventaire du Patrimoine Géologique National est l'équivalent des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) mais relatif à la géologie exclusivement. Sa validation scientifique est assurée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Cet inventaire vise à mieux connaître la géodiversité nationale et à préserver les sites géologiques les plus remarquables (recherche scientifique, aspect esthétique, intérêt pédagogique, élément du patrimoine naturel...). Les informations sont mises à disposition des gestionnaires, décideurs du territoire... comme outil d'information et d'aide à la décision. En Picardie, l'inventaire du patrimoine géologique a été validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 12 juin 2012 et est actuellement en cours de validation par le MNHN.

L'aire d'étude ne comprend aucun zonage d'inventaire du patrimoine naturel.

Elle s'insère néanmoins dans un contexte relativement riche puisque 13 ZNIEFF de type 1, une ZNIEFF de type 2 et 19 sites d'intérêt floristique sont situés dans un rayon de 10 km. Ces ZNIEFF concernent plusieurs larris et certains boisements associés ainsi que des systèmes valléens (vallée de l'Avre et des Trois Doms).

1.3.1 Gestion contractuelle du patrimoine naturel

Les protections contractuelles du patrimoine naturel comprennent (cf. Tableau 4 : Gestion contractuelle du patrimoine naturel) :

- Les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, désignées principalement sur la base des ZICO dans le cadre de l'application de la directive européenne 2009/147/CE, dite directive « Oiseaux » et où doivent s'appliquer des mesures de gestion visant à conserver les espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » qui ont justifié leur classement. Ces ZPS constituent ce que l'on appelle le réseau Natura 2000 ;
- Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, désignées dans le cadre de l'application de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats » et dont l'objectif principal est la écologiques des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ces ZSC constituent ce que l'on appelle le réseau Natura 2000 ;
- Les **Parcs Naturels Régionaux (PNR)**, territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère et qui s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Ils sont classés par décret du Premier Ministre pour une durée de douze ans renouvelable ;
- Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** du Conseil général de la Somme, espaces visant à identifier et à préserver les espèces et les paysages remarquables, à valoriser les témoignages du patrimoine culturel et géologique et à assurer un accueil pour le public ;
- Les sites du **Conservatoire des Espaces Naturels** de Picardie (CENP). Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par une approche concertée et un ancrage territorial.

L'aire d'étude n'est comprise dans aucun périmètre de gestion contractuelle du patrimoine naturel.

Le rayon des 10 km comprend néanmoins une ZSC et 6 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

1.3.2 Protections réglementaires du patrimoine naturel

Les protections réglementaires du patrimoine naturel (cf. Tableau 5 : Protection réglementaire du patrimoine naturel) comprennent :

- Les **Réserves Naturelles Nationales ou Régionales**, espaces naturels protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée prenant également en compte le contexte local ;
- Les **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes**, espaces ayant pour vocation la conservation des habitats des espèces animales et végétales protégées, par une réglementation adaptée prenant aussi en compte le contexte local ;
- Les **Réserves Biologiques Domaniales (RBD)**, les **Réserves Biologiques Intégrales (RBI)** ;
- Les **Réserves de chasse et de faunes sauvages** ;
- Les **sites inscrits et classés** lorsque leur classement dépend d'un intérêt écologique.

L'aire d'étude immédiate n'est inscrite dans aucune zone de protection réglementaire du patrimoine naturel.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) du « Marais de Génonville » et du « Coteau de Fignières » sont situés respectivement à environ 400 mètres à l'ouest et 5,5 km au sud-est. La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang St Ladre est quant à elle située à plus de 10 km de l'AEI.

Tableau 3 : Inventaires du patrimoine naturel

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
ZNIEFF Type I	n° 220013990 « Marais des vallées de l'Avre et des Trois Doms entre Gratibus et Moreuil, Larris de Genonville à Moreuil »	Adjacente au nord	Surface : 590 hectares Caractéristiques : vaste ensemble de zones marécageuses, plus ou moins tourbeuses, occupant une portion de la vallée des Trois Doms (Gratibus à Hargicourt) et de la vallée de l'Avre (jusqu'à Moreuil). Les marais présentent une importante diversité d'habitats aquatiques, amphibies et hygrophiles, grâce à l'important réseau d'étangs, de roselières, de cariçaies, de tremblants tourbeux, de mégaphorbiaies et de boisements humides. Parmi les espèces aviennes, il est mentionné la nidification de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial comme le Martin-pêcheur d'Europe, le Busard des roseaux, la Gorgebleue à miroir, le Blongios nain, le Faucon hobereau, le Râle d'eau, la Bouscarle de Cetti, etc. (CENP, 2015).
	n° 220005001 « Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, marais associés, Larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignères et des Carambures »	1,2 kilomètre au sud-est	Surface : 480 hectares Caractéristiques : tronçon de l'Avre où les poissons peuvent circuler librement et qui présente des habitats assez diversifiés. Les marais tourbeux alcalins s'acidifient localement (présence de sphaignes et de groupements à Molinie) et hébergent une végétation, une faune et une flore d'intérêt patrimonial. Sur les larris subsistent des pelouses et des junipérais en voile (CENP, 2015).
	n° 220004999 « Larris de la Vallée de Pont à Aubvillers et Braches »	1,7 kilomètre au sud-ouest	Surface : 46,5 hectares Caractéristiques : la zone correspond au versant est de la « Vallée du Pont », s'étendant sur les communes d'Aubvillers et de Braches, dans le Sud-Amiénois. Le versant s'inscrit dans la craie santonienne. Elle comprend des pelouses calcicoles, qui sont maintenues rases par endroits grâce à l'activité des lapins (grattis, broutage). Globalement, le site est en voie d'ourléification marquée notamment par la présence importante du Brachypode penné. Les fourrés de recolonisation sont dominants dans plusieurs secteurs du coteau. Quelques plantations de Pin sylvestre concourent également à la fermeture globale du site. En partie amont, la vallée comporte un bois de pente, de type frênaie-acénaie à caractère frais (CENP, 2015).
	n° 220320008 « Marais de l'Avre entre Moreuil et Thennes »	3,6 kilomètres au nord ouest	Surface : 143,13 hectares Caractéristiques : Le site comprend le lit mineur de l'Avre ainsi que les marais attenants, entre Moreuil et Thennes. Les milieux y sont relativement diversifiés. On y rencontre de multiples étangs, utilisés pour la chasse ou la pêche, plus ou moins couverts de végétations aquatiques (herbiers aquatiques à Charophytes du <i>Charetalia hispidae</i> , <i>Nymphaeion albae</i> , <i>Potamion pectinatif</i>), des fragments de prairies humides, bas-marais alcalins, roselières, mégaphorbiaies, cariçaies et des marais boisés (saulaies tourbeuses). Parmi les espèces animales, il est mentionné la présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial comme l'Agrion délicat, le Râle d'eau, le Barbeau fluviatile, la Lamproie fluviatile, l'Anguille, etc. En ce qui concerne la flore, signalons parmi les espèces les plus remarquables : la Thélyptéride des marais, la Laïche distante, l'Oenanthe de Lachenaï, la Laïche à fruits écaillés, la Samole de Valérandus, le Potamot coloré ou encore l'Utriculaire commune (CENP, 2015).
	n° 220013964 « Larris de Belval à Thory et Mailly-Raineval »	4,4 kilomètres à l'est	Surface : 42 hectares Caractéristiques : la vallée sèche de Belval s'étend entre les communes de Thory et Mailly-Raineval, au sein d'un paysage agricole. Elle s'inscrit dans la craie blanche à silex du Campanien inférieur. Seul le versant pentu, exposé globalement à l'ouest, fait partie intégrante de la ZNIEFF. De vastes prairies calcicoles, pâturées par des bovins, se trouvent sur la partie nord du site. Cette partie de coteau présente une opposition de versant (exposition nord et ouest). Sur les zones les plus pentues, se développe un important cortège d'espèces calcicoles, typiques des milieux pelousaires ras. Au sud du site, s'observent des lambeaux de pelouses calcicoles, en voie d'ourléification et d'embroussaillage, des haies disposées en rideau, un bosquet et quelques cultures (CENP, 2015).
	n° 220014515 « Larris de la briqueterie à Démuin »	4,5 kilomètres au nord/nord est	Surface : 63,5 hectares Caractéristiques : Le site englobe le versant d'une vallée sèche qui s'inscrit dans la craie santonienne. Ce versant comprend des prairies pâturées par des bovins, une pelouse calcicole (Mesobromion), maintenue rase par endroits grâce à l'action des lapins. Cependant, ce larris est globalement en voie d'ourléification (Origanetalia) et d'embroussaillage (Prunetalia). Des fourrés denses de Genévriers communs témoignent d'une activité pastorale ancienne (pâturage ovin). Une carrière d'exploitation de la craie entame une petite partie du coteau. La base de cette carrière est utilisée comme lieu de dépôt de déchets végétaux et de gravats. Au sud du site, le « Bois de la Vallée » et le « Bois Jean » correspondent à des boisements à base de Charmes, de Hêtres, de Frênes et d'Érables sycomores. La pelouse héberge le cortège classique des espèces végétales calcicoles qui lui sont inféodées. Signalons l'abondance particulière de certaines orchidées, notamment de la Gymnadénie moucheron et de l'Orchis pourpre. Concernant l'entomofaune : notons en particulier la présence de la Zygène de carniote, l'Endrosie diaphane, et la Noctuelle cendrée (CENP, 2015).

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
	n°220013992 « Coteaux et marais de la vallée des Trois Doms de Montdidier à Gratibus »	6 kilomètres au sud	Surface : 150 hectares Caractéristiques : le site comprend le versant pentu disposé sur la rive droite de la vallée des Trois Doms. Ce versant, entaillé de petites vallées sèches, s'inscrit dans les craies blanches du Santonien et du Campanien. Actuellement voué à la sylviculture (plantations de résineux), le coteau comporte encore quelques boisements spontanés de frênaies érablières de pente ainsi que des lambeaux de pelouses et des prairies pâturées. Le fond de vallée, disposé sur alluvions modernes (argiles et limons), est également pris en compte dans la zone. Il comprend une roselière importante, parcourue par de nombreux canaux, dans la partie sud du site, des marais en partie boisés, quelques étangs d'agrément et des plantations de peupliers (CENP, 2015).
	n°220013965 « Larris de la vallée de Languéron à Grivesnes, bois de Coullemelle et bois fermé »	6 kilomètres au sud-ouest	Surface : 440 hectares Caractéristiques : entre Ainval et Coullemelle, plusieurs vallées sèches, orientées selon un axe nord-est/sud-ouest, entaillent le plateau crayeux. Les versants s'inscrivent dans la craie blanche à silex du Santonien, tandis que le plateau est couvert de formations résiduelles à silex. Les versants sont occupés soit par des chênaies-hêtraies-charmaies neutrophiles, pour la majorité, soit par des pelouses calcicoles en voie d'ourléification au niveau du versant pentu, exposé au nord-ouest de la « Vallée de Languéron ». Quelques secteurs sont cependant maintenus ras, grâce à l'activité des lapins. Des plantations de résineux ont été réalisées en plusieurs points du massif. Certaines lisières thermophiles sont également représentées. La position du site, au sein de l'îlot thermophile Sud-Amiénois (secteur de déficit pluviométrique à affinités thermocontinentales), permet l'expression de hêtraies calcicoles (CENP, 2015).
	n° 220014514 « Larris de la Vallée du bois Péronne à Cayeux-en-Santerre »	7 km kilomètres au nord-est	Surface : 31ha Caractéristiques : le coteau comprend les milieux suivants : pelouses calcicoles, où subsistent des zones rases entretenues par les lapins ; des pelouses-ourlets et des fourrés de recolonisation qui résultent de l'abandon de l'entretien de la végétation. Des éboulis crayeux se maintiennent ponctuellement. Les fourrés à Genévriers communs (<i>Juniperus communis</i>) témoignent de l'utilisation pastorale ancestrale du coteau (CENP, 2015)..
	n°220320018 « Larris de Domart-sur-la-Luce »	7,3 kilomètres au nord	Surface : 17,43 ha Caractéristiques : le coteau comprend, sur une très faible superficie, un ensemble de milieux calcicoles diversifiés : pelouses calcicoles, éboulis crayeux et écorchures, lisières et ourlets calcicoles, haies disposées en rideaux, bosquets et prairies pâturées. La présence de quelques Genévriers communs (<i>Juniperus communis</i>) témoigne des pratiques agropastorales ancestrales (CENP, 2015)..
	n° 220013993 « Larris de la Grande Vallée et de la vallée d'Amiens à Démuin »	7,5 kilomètres au nord	Surface : 90 ha Caractéristiques : Le site comprend les versants d'une vallée sèche. Ils sont occupés par des pelouses. Quelques fourrés de Genévriers communs dispersés témoignent de l'ancienne activité pastorale. Avec l'abandon de ce type d'activité, les ourlets à Brachypode penné ainsi que les fourrés de recolonisation, commencent à se développer dans certains secteurs. Quelques éboulis crayeux, accueillant une végétation calcicole pionnière, sont présents dans la partie sud-est du site (carrière abandonnée). Le « Bois de Morgemont » comprend des chênaies-charmaies et des hêtraies gérées en futaie.
	n° 220013996 « Marais de la haute vallée de la Luce »	7,6 kilomètres au nord-est	Surface : 215 ha Caractéristiques : Cette portion de la haute vallée de la Luce constitue la zone humide la plus remarquable du cœur du Santerre. Le fond de vallée présente un paysage relativement fermé, comprenant une bonne diversité de milieux : roselières humides, mégaphorbiaies, cariçaies, végétations aquatiques et amphibies, prairies mésophiles pâturées, fragments de prairies humides, saulaies et aulnaies. Des sources sont présentes en plusieurs points (« Bois de la Fontaine ») et plusieurs peupleraies marquent le paysage. Enfin, les versants sont occupés par des boisements de pente.
	n° 220320038 « Marais de Boves, de Fouencamps, de Thézy-Glimont et du Paraclat »	8 kilomètres au nord-ouest	Surface : 692,93 ha Caractéristiques : Le site correspond à un vaste ensemble marécageux percé d'anciens étangs de tourbage. Le paysage se compose d'une mosaïque d'étangs et de végétations palustres, comprenant des boisements humides couvrant de vastes superficies. Les roselières, bas-marais tourbeux et prés tourbeux sont très localisés dans l'espace. Un grand nombre de groupements végétaux s'expriment dans le fond et sur les versants de la vallée.
	29 autres ZNIEFF de type I entre 10 et 20 km de l'AEI	10-20 km	Ces ZNIEFF sont essentiellement localisées en vallée de la Somme et ses affluents et en bordure

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
ZNIEFF Type II	n°220320010 « Vallée de l'Avre, des Trois-Doms et Confluence avec la Noye »	200 mètres à l'ouest et adjacente sur la partie sud	Surface : environ 3 840 hectares. Caractéristiques : cette grande zone intègre l'ensemble du système fluvial de l'Avre et des Trois Doms en aval des communes de Guerbigny et de Montdidier. Elle est constituée de complexes de marais tourbeux associés aux coteaux boisés ou pelousaires. Ces marais sont creusés par de multiples étangs, issus de l'exploitation ancienne de la tourbe pour certains, et aujourd'hui utilisés essentiellement pour la pêche et la chasse. Le paysage se compose d'une mosaïque d'étangs et de végétations palustres, comprenant des boisements humides couvrant de vastes superficies. Les roselières, bas-marais tourbeux, cariçaies et prés tourbeux sont davantage localisés dans l'espace. Par endroits, des plantations de peupliers remplacent les végétations marécageuses originelles. Plusieurs coteaux calcaires sont également inclus dans la zone. Plusieurs bois de superficie importante sont pris en compte : le Bois d'Hangest, le Bois des Moines, le Bois de Guerbigny et le Bois de Laboissière. Un grand nombre de groupements végétaux s'expriment dans le fond et sur les versants de la vallée (CENP, 2015).
	2 autres ZNIEFF de type II dans un rayon de 10-20 km de l'AEI : - Bocages de rollot, Boulogne-la-grasse et bus-marotin, butte de Coivrel - Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-fonsommes et Abbeville	10-20 km	https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/220013823.pdf https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220320034
Sites d'Intérêt Floristique	104 sites d'intérêt floristique sont connus dans un rayon de 20 km de la zone d'étude.	2 sites situés à proximité de l'aire d'étude immédiate : Les autres sites sont situés à plus de 4 km	<ul style="list-style-type: none"> - Somme_202 : Scirpe épingle (<i>Eleocharis acicularis</i>), Hottonie des marais (<i>Hottonia palustris</i>), Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>), Rubanier nain (<i>Sparganium natans</i>), Utriculaire citrine (<i>Utricularia australis</i>), Utriculaire naine (<i>Utricularia minor</i>), Utriculaire commune (<i>Utricularia vulgaris</i>), Véronique à écussons (<i>Veronica scutellata</i>), Grande douve (<i>Ranunculus lingua</i>), Scirpe des lacs (<i>Schoenoplectus lacustris</i>) ; - Somme_203 : Brunelle laciniée (<i>Prunella lacianata</i>), Petit pigamon (<i>Thalictrum minus</i>), Epervière tâchée (<i>Hieracium maculatum</i>), Bugrane épineuse (<i>Ononis spinosa</i>).

Tableau 4 : Gestion contractuelle du patrimoine naturel

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
ZSC	n°FR2200359 « Tourbières et marais de l'Avre »	250 mètres à l'ouest	Surface : environ 320 hectares Caractéristiques : le site comprend 3 unités tourbeuses de la vallée de l'Avre : tourbière de Boves et prairies de Formanoir, Marais de Thézy-Glimont, Marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent de Génonville. La vallée de l'Avre (affluent de la Somme) présente les mêmes systèmes alluviaux tourbeux alcalins de type transitoire subatlantique que ceux de la vallée médiane de la Somme. Les intérêts écologiques sont nombreux (floristiques et faunistiques).
	3 autres ZSC dans un rayon de 10 – 20 km de l'AEI	10-20 km	ZSC FR 2200369, nommée « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » ZSC FR 2200357, nommée « Moyenne Vallée de la Somme » ZSC FR 2200356, nommée « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » (Cf. § 7.3)

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
Sites du CENP	« Le Marais de Genonville »	350 mètres à l'ouest	Surface : environ 38 hectares Caractéristiques : le Marais de Génonville, aussi appelé « Marais de la Grande Anse », a gardé un caractère relativement sauvage. Il abrite une grande diversité de milieux et plusieurs espèces animales et végétales à fort enjeu écologique : Blongios nain, Locustelle luscinoïde, Cordulie à corps fin, Cordulie à taches jaunes, Tétrix des vasières, Vertigo étroit, Utriculaire naine, Rubanier nain, Cladion marisque, Utriculaire commune, Scirpe épingle, Renoncule Grande douve, Laîche ampoulée, etc. (conservatoirepicardie.org).
	« Le larris du Brûlé » à Fignières	5,5 km au sud-est	Surface : environ 4 hectares Caractéristiques : situé au nord de la commune de Montdidier, ce larris est l'un des plus beaux du département de la Somme. Les espèces animales les plus remarquables du site sont : le Criquet rouge-queue, la Decticelle chagrinée, le Mercure, l'Azuré bleu-céleste, la Phalène de la Pulsatille... Parmi les espèces végétales, sont notamment connues : l'Anémone pulsatille, le Lin à feuilles ténues, l'Epipactis brun-rouge, la Brunelle laciniée... (conservatoirepicardie.org).
	« Les marais communaux » à Thennes	6 km au nord-ouest	Surface : environ 66 hectares Caractéristiques : cet ensemble est constitué de deux entités. Le « Grand Marais », en bordure de l'Avre, est une ancienne gravière qui se distingue par la couleur bleu turquoise de ses étangs. Ce marais est néanmoins constitué d'une diversité de milieux spécifiques des vallées tourbeuses alcalines et de plusieurs espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial élevé. Le « Petit Marais », situé en bordure de la Luce, est un marais tourbeux boisé, mais où la présence de source permet l'expression d'un cortège floristique et faunistique remarquable (conservatoirepicardie.org).
	« Le larris communal de Demuin »	7,5 km au nord-est	Surface : environ 7 hectares Caractéristiques : le larris se situe sur les versants pentus d'une vallée sèche s'inscrivant dans la craie santonienne. Il abrite une mosaïque de pelouses calcicoles plus ou moins embroussaillées (conservatoirepicardie.org).
	« Le marais de Hailles »	9 km au nord-ouest	Surface : environ 22 hectares Caractéristiques : le Marais de la commune d'Hailles est situé au cœur de la vallée de l'Avre, affluent de la Somme. Ce marais présente un intérêt patrimonial élevé. La faune et la flore y sont riches d'espèces rares et protégées. Il peut ainsi être noté d'oiseaux remarquables tels le Blongios nain et le Busard des roseaux (conservatoirepicardie.org).
	« Le marais communal de Thézy-Glimont »	10 km au nord-ouest	Surface : environ 5,4 hectares Caractéristiques : le marais communal de Thézy-Glimont au sein de la vallée tourbeuse de l'Avre. Ce site naturel, au caractère sauvage et préservé, abrite une grande diversité de milieux et plusieurs espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale. Ce marais est caractérisé par la présence d'un étang unique, alimenté exclusivement par des sources. Des radeaux flottants, aussi appelés tremblants, se développent à la surface de cet étang et sont, par endroits, le support d'habitats tourbeux, souvent boisés (conservatoirepicardie.org).
	21 autres sites du CEN Picardie dans un rayon de 10-20 km de l'AEI	10-20 km	-
ENS	13 ENS situés dans un rayon de 10-20 km de l'AEI	10-20 km	-

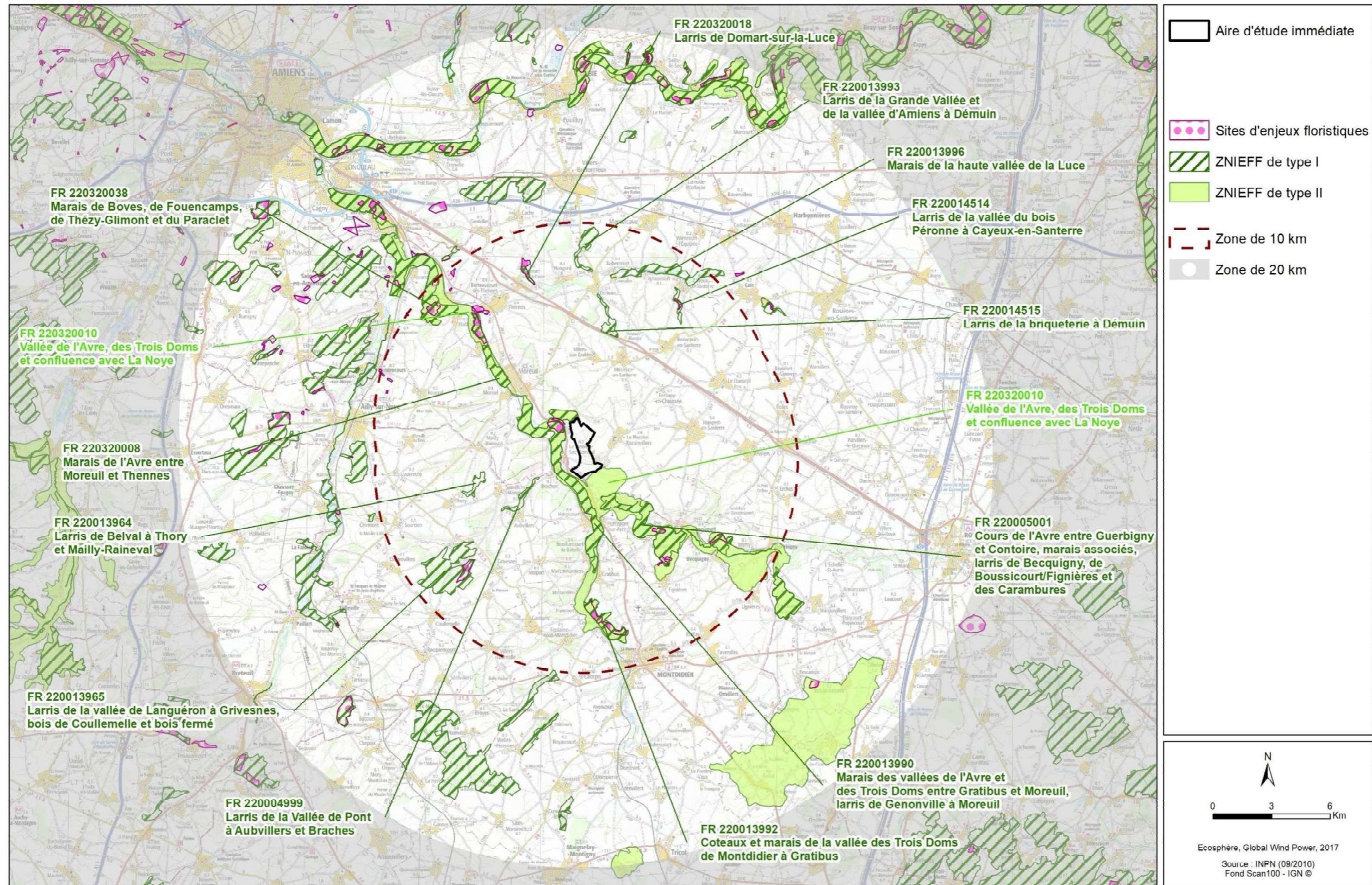
Tableau 5 : Protection réglementaire du patrimoine naturel

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
APPB	n°3800043 « Le Marais de Génonville »	400 mètres à l'ouest	Surface : environ 24 hectares Caractéristiques : Ce site correspond en très grande partie au site du CENP décrit dans le tableau précédent.
	n°3800628 « Coteau de Fignièrès »	5,5 km au sud-est	Surface : environ 4 hectares Caractéristiques : Ce site correspond intégralement au site du CENP décrit dans le tableau précédent.
	1 autre APPB situé dans un rayon de 10 – 20 km de l'AEI : n°3800045 « Grand Marais de la Queue »	10 – 20 km au nord	-
RNN	1 Réserve Naturel Nationale située dans un rayon de 10 – 20 km de l'AEI : RNN de l'Etang Saint-Ladre	10 – 20 km au nord	-



Localisation des inventaires du patrimoine naturel

Projet éolien basé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard (80) - Etude d'impact écologique



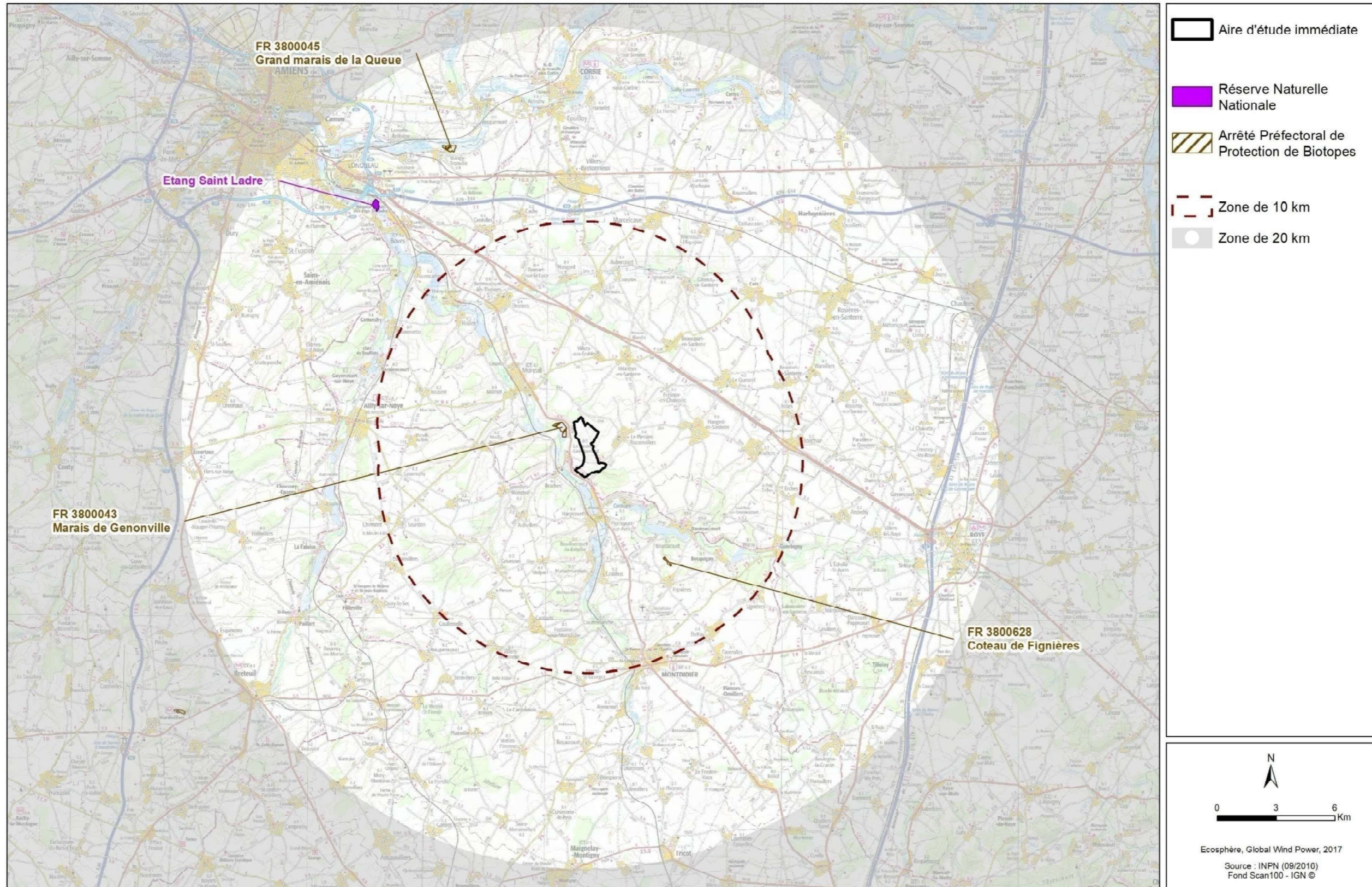
Carte 2: Localisation des inventaires du patrimoine naturel



Localisation des protections réglementaires du patrimoine naturel



Projet éolien basé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard (80) - Etude d'impact écologique



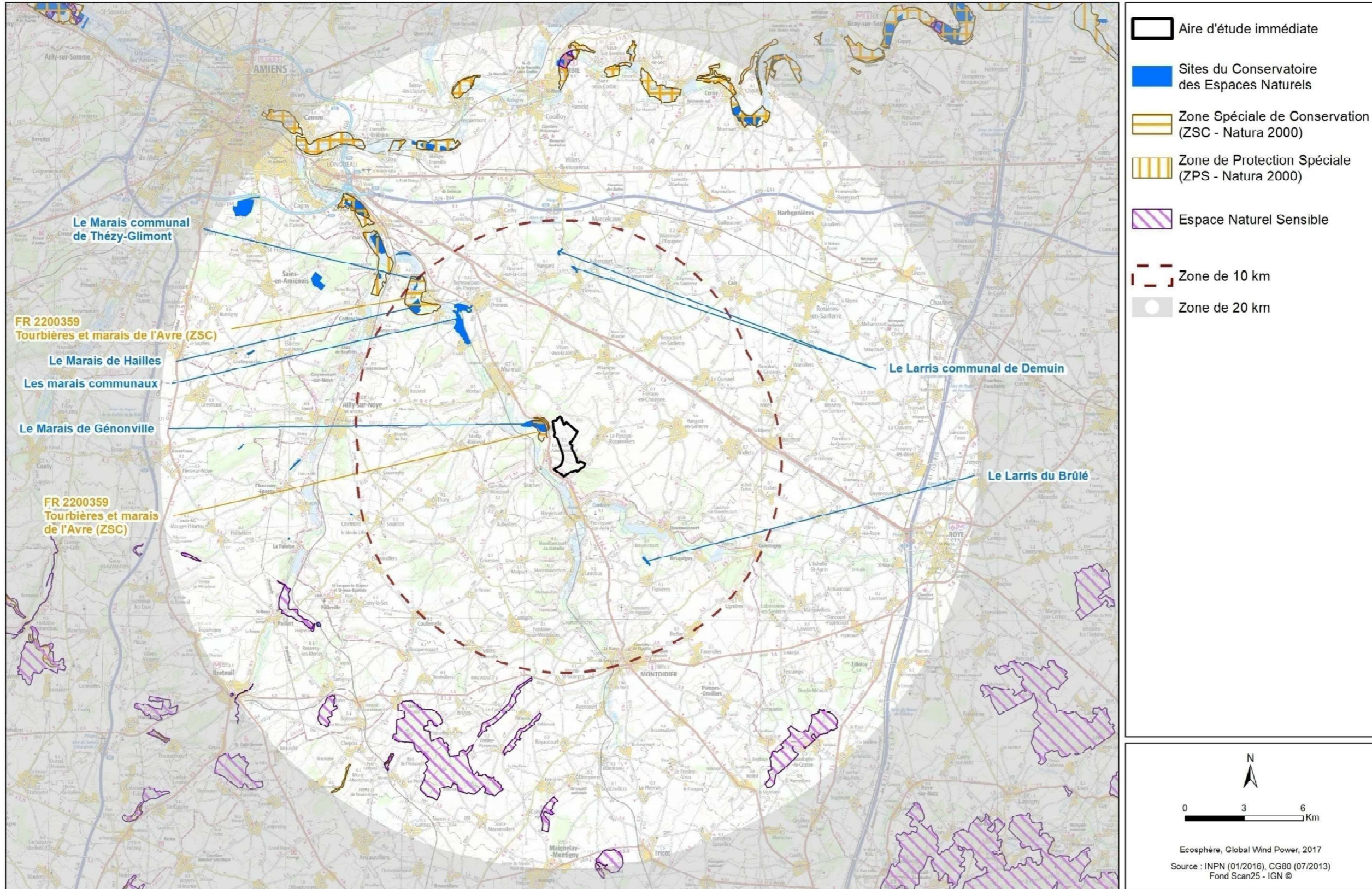
Carte 3 : Localisation des protections réglementaires du patrimoine naturel



Localisation des zones de gestion contractuelle du patrimoine naturel



Projet éolien basé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard (80) - Etude d'impact écologique



Carte 4 : Localisation des classements et gestions contractuelles du patrimoine naturel

1.3.3 Corridors écologiques

Carte 5 : SRCE de Picardie

La Trame Verte et Bleue (TVB), mise en œuvre réglementairement par le Grenelle de l'Environnement, a été déclinée au niveau régional au travers du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Cette déclinaison régionale a fait l'objet d'une enquête publique mais n'a pas été validée par le Conseil Régional. Néanmoins, elle constitue un « porter à connaissance » et une référence en la matière.

Des cartographies sont disponibles sur le site internet consacré à la TVB en région Picardie (<http://www.tvb-picardie.fr/>) ; cf. Carte 5 : SRCE de Picardie).

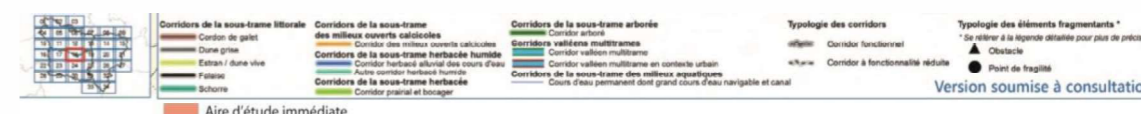
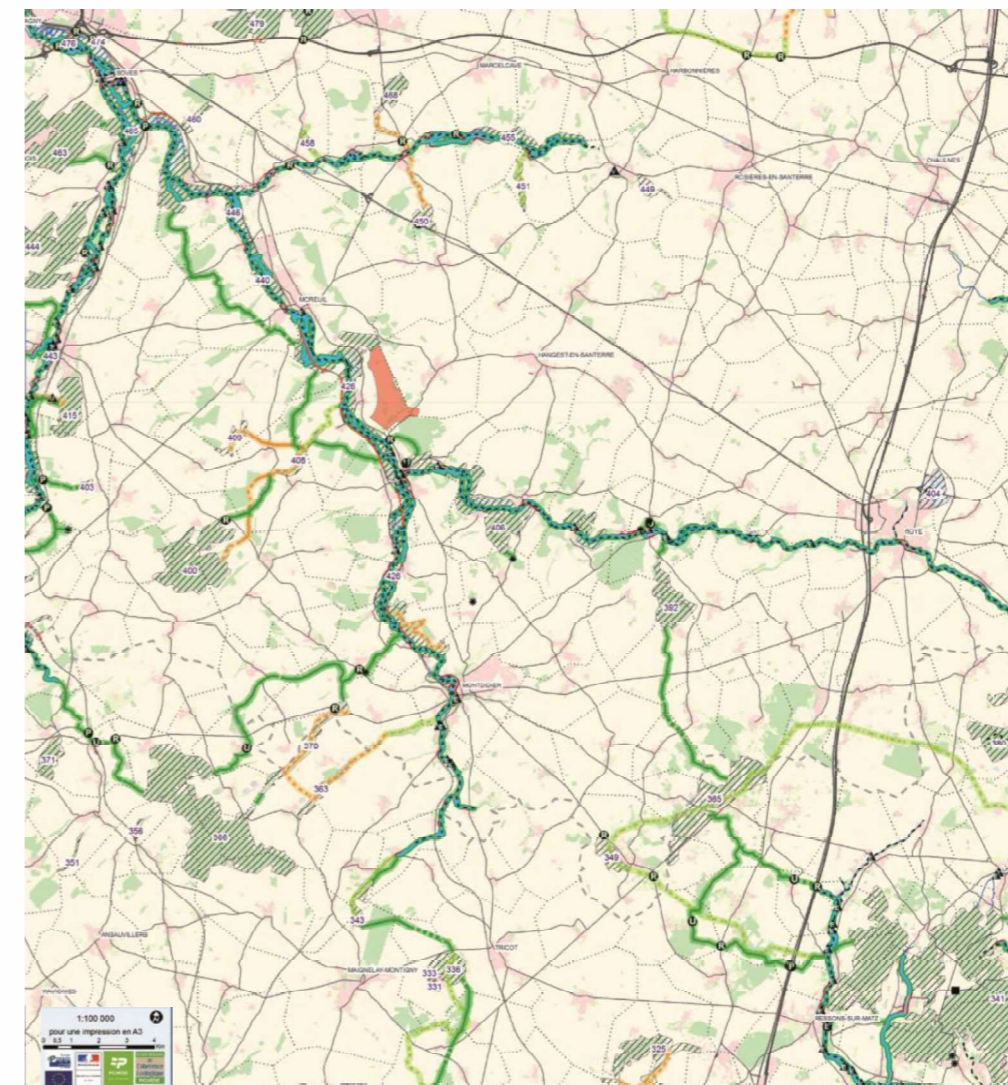
L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun zonage du SRCE (réservoir de biodiversité, corridor écologique).

Le réservoir de biodiversité le plus proche est « le Bois de Genonville » qui jouxte l'aire d'étude immédiate au nord.

La rivière des Trois Doms, située à moins d'1 kilomètre à l'ouest, est un corridor valléen multitrame dont la fonctionnalité est considérée comme réduite.

1.3.4 Synthèse du contexte écologique

L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun zonage d'inventaire, de gestion contractuelle ou de protection du patrimoine naturel.



Carte 5 : SRCE de Picardie